

CENTRE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES FLUVIALES

Bulletin d'inscription à renvoyer à Marc Jasinski - avenue de l'Aulne 58
1180 Bruxelles

NOM : PHOTO
D'IDENTITE

PRENOMS :

ADRESSE :N°

N° postal : Ville :

TELEPHONE :FAX :Email :

BREVET DE PLONGEE :DATE :

CLUB DE PLONGEE :

ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE :

ETUDES ACCOMPLIES (uniquement le degré le plus élevé) :

.....

PROFESSION :

Je souhaite m'inscrire au CRAF

Je verse au compte BE62 0689 0335 4761 du CRAF le montant de la cotisation annuelle de 25 Euros.

Je dégage expressément les administrateurs et membres du CRAF et tous les animateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait m'arriver lors de séminaires, de stages pratiques en piscine et sur les chantiers archéologiques. Ma participation à toutes les activités du CRAF s'effectue donc sous ma seule responsabilité.

Je m'engage à me conformer aux règles de sécurité en usage sur les chantiers d'archéologie subaquatique et aux instructions qui me seront données par les animateurs du CRAF.

Je déclare avoir au moins dix-huit ans révolus. (Pour les mineurs, une autorisation parentale est indispensable).

Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande d'adhésion. Je joins une photo d'identité à la présente.

Pour les plongeurs uniquement :

Je déclare être titulaire d'un brevet de plongée (à préciser ci-dessus).

Je déclare être en ordre de visite médicale pour la plongée, être titulaire d'une assurance en responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de mon activité de plongée, ainsi que d'une assurance contre les accidents de plongée couvrant les frais de recherches, de transport et de traitement médical.

Fait à le201

Signature - Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signer également le règlement de sécurité au verso

et pour les mineurs ajouter **Bon pour autorisation parentale** suivi du nom et de la signature du ou des parents

CENTRE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES FLUVIALES CRAF A.S.B.L. en collaboration avec la COMMISSION SCIENTIFIQUE DE LA LIFRAS

ORGANISATION DE LA SECURITE SUR LES CHANTIERS D'ARCHEOLOGIE SUBAQUATIQUE

1. EQUIPEMENT DE SECURITE

Les plongeurs s'inspireront des recommandations suivantes :

- port d'une bouée largable de signalisation
- port d'un outil de dégagement efficace tel que pince coupante, sécateur de type enclume (tel qu'adopté par les spéléologues) ou couteau réellement performant. Cet outil sera de préférence porté au bras ou à la ceinture et sera muni d'une dragonne.
- port d'une lampe étanche si les circonstances l'indiquent
- port conseillé d'un équipement respiratoire de secours entièrement séparé de l'équipement principal si les circonstances l'indiquent

2. ORGANISATION DE CHANTIER

Lorsque un ou des plongeurs sont amenés à exécuter des tâches hors de la distance de visibilité de leurs équipiers, il y aura, à terre, un plongeur équipé de sa combinaison prêt à capeler son scaphandre afin, si nécessaire, d'aller sans délai prêter main-forte à un collègue. Un matériel simple de réanimation sera disponible, et des dispositions seront prises pour pouvoir appeler des secours en cas d'incident.

3. ENTRAINEMENT A LA SECURITE

L'usage de la bouée de signalisation et des autres équipements de secours fait l'objet d'exercices pratiques à répéter au moins une fois par an.

Il est enseigné au cours des séminaires spécialisés CRAF-LIFRAS. Il peut aussi être enseigné séparément aux plongeurs qui en feront la demande.

La participation à ces séances d'entraînement sera mentionnée au carnet de plongée.

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour accéder aux chantiers archéologiques subaquatiques, les plongeurs réuniront les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins ou bénéficiaire de l'accord des parents
- être titulaire d'un brevet de plongée
- être en ordre de visite médicale spécialisée (une visite par an)
- avoir participé à un cours théorique et pratique portant sur la sécurité en plongée archéologique et avoir montré qu'ils sont capables d'utiliser le matériel de sécurité décrit ci-dessus
- être en ordre d'inscription à la Lifras ou fournir la preuve d'une inscription à un groupement reconnu procurant une couverture d'assurance en responsabilité civile
- avoir signé pour accord un exemplaire des présentes recommandations

Nom et prénom

Date

Signature

faire précéder la signature de la mention manuscrite ***Lu et approuvé*** et pour les mineurs ajouter ***Bon pour autorisation parentale*** suivi du nom et de la signature du ou des parents